

Stage obligatoire en fin de seconde générale et technologique du 16 au 27 juin 2025

Instruction du 13/03/2025 relative à l'organisation du stage en fin de 2^{de} GT

Rectorat de l'académie de Créteil - Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation, Délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue,

Affaire suivie par Elisabeth Boyer, DRAIO adjointe et Jessica Gucek, cheffe de pole REE

Mél : ce.saio@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Education nationale, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement et adjoints, Mesdames et Messieurs les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO, Mesdames et Messieurs les inspecteurs IA-IPR et IEN EG-ET-IO,

Texte de référence :

[Circulaire ministérielle MENE2400643C du 28 mars 2024](#) relative aux séquences d'observation de la classe de seconde du lycée général et technologique (BOEN n°13 du 28.03.2024)

[Circulaire ministérielle de rentrée MENE2417753C du 26 juin 2024](#) (BOEN n°26 du 27.06.2024)

Ressources

Plateforme DRAIO région académique IDF : <https://view.genial.ly/65f4105c3b36f10014737664>

Livret de stage de l'élève région académique IDF :

https://resana.numerique.gouv.fr/public/information/consulterAccessUrl?cle_url=747092835BmxTMwAMUm4EaVQyUD5ScIzOWmdVdAJrAGtVaFEwCjMGpQ84Vz0GZl1oVWAHPw==

La séquence d'observation en milieu professionnel est obligatoire pour tous les élèves de 2^{de} générale et technologique des établissements publics et privés sous contrat avec l'État. Elle concerne près de 120 000 élèves en Île-de-France et se déroule du 16 au 27 juin 2025, dans les conditions prévues par le code du travail.

Cette séquence d'observation en milieu professionnel peut être remplacée, à la même période, par un séjour de cohésion ou une mission d'intérêt général dans le cadre du service national universel ou par une mobilité scolaire européenne et internationale d'une durée minimale de deux semaines.

L'objectif de ce stage en milieu professionnel est de proposer un temps aux élèves pour découvrir un environnement professionnel, économique et/ou technologique, en liaison avec les programmes d'enseignement, d'approfondir leur découverte des métiers, de faire évoluer leurs représentations du monde du travail et d'affermir leurs choix d'orientation. La découverte des métiers vise donc à répondre à cet enjeu majeur de justice sociale et de réduction des inégalités sociales et territoriales grâce notamment à cette séquence d'observation obligatoire.

Inscrit au projet d'établissement et s'appuyant sur les principes et objectifs du Parcours Avenir, ce stage de fin de 2^{de} générale et technologique offre notamment l'opportunité aux élèves de **développer leur sens de l'engagement et de l'initiative** et de préciser leur projet d'orientation scolaire et professionnel

en visant, au-delà de leur choix d'orientation, l'**acquisition d'une culture économique et professionnelle**. Une attention particulière est portée aux élèves relevant de quartiers prioritaires de la ville et aux élèves domiciliés en ruralité.

Il contribue ainsi à donner un sens à l'éducation à l'orientation en favorisant le contact direct avec les acteurs dans leur milieu professionnel, en leur permettant de vivre une deuxième expérience immersive et réelle, plus longue que la séquence d'observation en milieu professionnel effectuée en classe de 4^{ème} ou de 3^{ème}. Il leur donne l'occasion de voir concrètement d'autres types de métiers, de voir comment ils se pratiquent, de découvrir d'autres parcours professionnels, des environnements variés dans l'objectif d'enrichir leur propre représentation et d'élargir le champ des possibles. Cette approche globale et culturelle offre aux élèves des clés de lecture du monde qui les entoure, leur permettant d'en saisir les enjeux pour mieux s'insérer, en toute conscience.

1- Les modalités du stage en milieu professionnel

Il s'agit d'une **séquence d'observation obligatoire** qui pourra être effectuée dans une entreprise, une association, une administration, un établissement public ou une collectivité territoriale.

Les élèves effectueront leur stage sur le temps scolaire **du 16 au 27 juin 2025** :

- sous l'autorité du chef d'établissement, en lien avec un personnel référent de l'établissement ;
- prioritairement 2 semaines dans la même structure ;
- exceptionnellement 2 fois 1 semaine dans 2 structures différentes afin de donner l'opportunité aux élèves de découvrir deux environnements professionnels différents ;
- systématiquement accompagnés par un tuteur professionnel.

Les élèves peuvent être accueillis individuellement ou en groupes selon les offres proposées par les structures, qu'elles soient publiques ou privées. Ces conditions d'encadrement sont précisées dans une convention-type d'accueil conclue entre l'établissement d'enseignement scolaire et l'entreprise, l'association ou l'organisme public et signée par les responsables légaux lorsque l'enfant est mineur.

Afin d'éviter les inégalités dans les accès et la qualité des stages et de permettre aux élèves de faire des stages diversifiés, une plateforme nationale [1 élève 1 stage](#) a vocation à rassembler les offres de séquence d'observation en milieu professionnel.

Cette plateforme permet aux structures accueillant des élèves d'**accéder en ligne à la convention type, dématérialisée et qui peut être signée à distance**, dans une logique de simplification des démarches administratives. La convention précise notamment les activités prévues, les compétences visées et les modalités d'évaluation.

IMPORTANT : Afin de permettre aux élèves de valider leur stage au sein d'un organisme présent dans la plateforme nationale, il est impératif que tous les établissements scolaires d'origine se soient, au préalable, inscrits sur la plateforme [1 élève 1 stage](#) .

NOUVEAUTÉ : des webinaires sont organisés par la plateforme nationale pour les structures et les établissements scolaires accueillant des élèves. Vous pouvez vous inscrire pour participer à un prochain webinaire [ici](#).

D'autres plateformes d'offres de stage sont également disponibles, notamment celle de l'agence **Oriane**, l'agence régionale de la promesse républicaine et de l'orientation, qui propose également une [banque de stages pour les lycéens](#) via le lien suivant : <https://stages.iledefrance.fr/>. Une convention papier (hors plateforme) devra être signée entre l'établissement, la structure d'accueil et la famille.

2- L'accompagnement des élèves dans la recherche des lieux de stage et de la préparation de leur stage

La préparation du stage est placée sous la responsabilité du chef d'établissement qui s'appuie sur les membres de l'équipe éducative, tous mobilisés pour permettre aux élèves de trouver des stages ambitieux, de qualité et faisant le lien avec leur projet d'orientation en cours d'élaboration.

La plateforme nationale [1 élève 1 stage](#) qui regroupe, au fur et à mesure, les offres de stage est ouverte aux élèves **depuis le 13 février 2025**.

Il est donc nécessaire que les établissements d'origine communiquent cette adresse à l'ensemble des élèves de 2^{de} GT ainsi qu'aux parents d'élèves.

Un accompagnement dans l'appropriation des informations présentes dans cette plateforme sera systématiquement mis en place **dès le mois de mars et en amont du 16 juin**, auprès des élèves de 2^{de} GT.

En effet, afin de préparer au mieux le choix du stage par les élèves, les équipes pédagogiques en lien avec les psychologues de l'Éducation nationale veilleront à s'appuyer sur les heures dédiées à l'orientation pour les accompagner dans l'identification des stages offerts par les plateformes nationale et régionale. Ces séances permettront d'engager une première discussion sur leur mobilité, sur les types de métiers identifiés, sur les environnements souhaités pour articuler au mieux leur choix avec leur projet d'orientation et les accompagner dans la rédaction de leur CV / lettre de motivation.

Les enseignants peuvent également s'appuyer sur le volet orientation du projet d'établissement pour mettre en place des activités en lien avec la préparation et l'exploitation du stage de seconde au sein de leur discipline, ainsi que sur le livret de l'élève, à utiliser lors de son stage ([livret de l'élève stage 2GT](#)) .

Dans les lycées polyvalents, les bureaux des entreprises peuvent aider à identifier de potentiels organismes d'accueil pour les élèves de 2^{de} GT, dans le cadre des partenariats déjà contractualisés.

Pour préparer ces séquences pédagogiques, les équipes pourront s'appuyer sur les ressources nationales et services de la [plateforme Avenir\(s\) de l'ONISEP](#) mais également celles élaborées au niveau régional de la [Plateforme DRAIO](#).

Ces ressources pourront s'enrichir des actions, exemples d'activités et documents élaborés et partagés par les établissements dans la rubrique « Découvrir des mises en œuvre établissement » de la plateforme DRAIO.

Si un élève ne trouve pas de lieu d'accueil pour effectuer sa séquence d'observation en milieu professionnel, il sera accueilli dans son établissement. Il bénéficiera d'un accompagnement de découverte des environnements professionnels organisé au sein du lycée, sous la forme par exemple de recherches documentaires, de rencontres avec des professionnels, de visites d'entreprises... Les équipes pédagogiques pourront ainsi envisager un programme d'actions sur 15 jours qui favoriseront la découverte du milieu professionnel. Ils pourront notamment s'appuyer sur la fiche en annexe correspondante qui propose un certain nombre de ressources pour élaborer ce programme d'actions.

3- Le suivi des élèves durant la séquence d'observation en milieu professionnel

Le suivi des élèves est effectué par un ou plusieurs professeurs, qui n'est pas nécessairement le professeur principal de la classe. Le suivi des élèves s'effectue également dans l'organisme d'accueil par un tuteur professionnel.

Le tuteur en milieu professionnel doit prévenir l'établissement sans délai, en cas de défaut d'assiduité de l'élève ou de maladie. Le professeur chargé du suivi de l'élève doit être joignable sur toute la période où l'élève effectue sa séquence d'observation. Il répercute ces informations auprès du conseiller principal d'éducation qui en informe immédiatement la famille.

4- Faire de l'établissement ou de l'école un lieu de stage

Comme les services du rectorat et les services départementaux de l'éducation nationale, tous les établissements publics et privés sous contrat avec l'Etat et toutes les écoles sont invités à se mobiliser pour accueillir au moins un élève en séquence d'observation en milieu professionnel du 16 au 27 juin 2025, même si l'accueil d'un petit groupe d'élèves est plutôt recommandé.

Pour devenir structure d'accueil, vous devez vous inscrire dans la plateforme nationale [1 élève 1 stage](#) en quatre étapes :

1. Créez votre compte depuis la page d'accueil en cliquant sur « Créer mon compte » et sélectionnez « Entreprise, Administration ».
2. Déposez une ou plusieurs offres de stage en cliquant sur « Publier une offre » : secteur d'activités, métiers à découvrir, activités proposées ; nommez le dépositaire de l'offre et le numéro de contact.
3. Recevez des candidatures directement sur votre espace.
4. Signez la convention dématérialisée en ligne et préparez l'arrivée de l'élève.

IMPORTANT : La structure d'accueil dispose de 15 jours pour examiner et répondre aux candidatures dès lors que l'offre de stage est déposée.

Pour toute question relative au partenariat avec des entreprises, le service DRAFPIC est à votre écoute :

- ecoleentreprise@ac-creteil.fr

Pour toute question relative à l'accompagnement à l'orientation, le service DRAIO est à votre écoute :

- ce.saio@ac-creteil.fr

**Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives
Signée
Francette Dalle Mese**

Annexe : Proposer des activités en lien avec la découverte des métiers, les compétences à s'orienter et l'élaboration du projet aux élèves de classe de 2de qui n'aurait pas trouvé de lieu de stage d'observation.

« Si un élève ne trouve pas de lieu d'accueil pour effectuer sa séquence d'observation en milieu professionnel, il sera accueilli dans son établissement. Il bénéficiera d'un accompagnement de découverte des environnements professionnels organisé au sein du lycée, sous la forme par exemple de recherches documentaires, de rencontres avec des professionnels... »

- **Identifier les professionnels du lycée et leur environnement de travail.**

- Établir la liste des professionnels exerçant dans l'établissement, regrouper les métiers par domaine, relation hiérarchique ou employeur.
- Réaliser une enquête métier par jour de l'un des professionnels du lycée
Séance « Préparer une enquête métier » : <https://reso-avenirs.onisep.fr/decouverte-du-monde-professionnel-des-secteurs-et-metiers/preparer-une-enquete-metier#preacuteparation-dun-questionnaire>

Séance « Interviewer un professionnel » : <https://reso-avenirs.onisep.fr/decouverte-du-monde-professionnel-des-secteurs-et-metiers/visiter-une-entreprise/interviewer-un-professionnel>
- Réaliser une fiche métier
Séance « Réalisation d'une fiche métier » : <https://reso-avenirs.onisep.fr/decouverte-du-monde-professionnel-des-secteurs-et-metiers/worldskills-realiser-un-reportage-photo-sur-un-metier-de-la-competition/worldskills-realisation-d-une-fiche-metier>

- **Découvrir un secteur professionnel ou un métier par jour**

- Découvrir des métiers qui recrutent : <https://www.onisep.fr/portraits-de-pros>
- Séance en autonomie « Découvrez les métiers scientifiques ! » : <https://reso-avenirs.onisep.fr/decouverte-du-monde-professionnel-des-secteurs-et-metiers/decouvrez-les-metiers-scientifiques>
- Séances en autonomie pour les élèves de seconde générale et technologique : [Ressource en autonomie, Seconde générale et technologique - Recherche - Ressources éducatives pour l'orientation](#)
- Participation à un Métier en direct : <https://www.onisep.fr/avenir-s/pour-les-equipes-educatives/agenda-et-rendez-vous/les-metiers-en-direct> (inscription individuelle possible)

Chaque Métier en direct (informant sur le secteur professionnel présenté, la date et les horaires) est proposé dans la rubrique « **les Événements de l'orientation** », accessible grâce à un lien proposé sur la page d'accueil de la **plateforme Avenir(s)** pour les professionnels. Pour voir apparaître directement l'évènement sur sa page d'accueil, le professionnel doit se l'assigner.

- Onisep TV : <https://oniseptv.onisep.fr/>, série « Dans mon entreprise de... », « Mon métier de... »

- Visiter une entreprise : <https://reso-avenirs.onisep.fr/decouverte-du-monde-professionnel-des-secteurs-et-metiers/visiter-une-entreprise>
- Accueil d'un ambassadeur Séance « Rencontrer les ambassadeurs et ambassadrices de lycée professionnel » : <https://reso-avenirs.onisep.fr/informations-sur-les-parcours-et-les-formations/accueillir-les-ambassadeurs-et-ambassadrices-de-lycee-professionnel-au-college/rencontrer-les-ambassadeurs-et-ambassadrices-de-lycee-professionnel>
- Visite de lycée pro : séquence « Visiter les plateaux techniques d'un lycée professionnel » : <https://reso-avenirs.onisep.fr/informations-sur-les-parcours-et-les-formations/visiter-les-plateaux-techniques-d-un-lycee-professionnel>
- Echanger avec un professionnel via My Job glasses : <https://www.myjobglasses.com/echanger-avec-un-professionnel-ile-de-france>
- Quiz découvrir les secteurs professionnels : [Que connaissez-vous sur les métiers ? - Onisep](#)
- **Égalité homme/femme**
 - Séance en autonomie « Découvrez les métiers et les filières au-delà du genre » : <https://reso-avenirs.onisep.fr/ressources-transversales/decouvrez-les-metiers-et-les-filieres-au-dela-du-genre>
- **Connaissance de soi et construction du projet**
 - En médiation (prof-doc/PsyEn/AED), séquence « Transformer ses expériences en compétences » : <https://reso-avenirs.onisep.fr/connaissance-de-soi-et-construction-de-son-projet/transformer-ses-experiences-en-competences>
 - Séquence : [Découvrir les savoir-être et compétences professionnelles en jouant à Mission Behave - Ressources éducatives pour l'orientation](#)
 - Séance : un jeu de cartes pour explorer les compétences à s'orienter : [Un jeu de cartes pour explorer les compétences à s'orienter - Ressources éducatives pour l'orientation](#)